

*Association patronale des banques en Suisse (AP Banques)*

# La politique patronale est un facteur de développement

L'Association patronale des banques en Suisse (AP Banques) existe depuis un an et demi. Avec plus de 100 membres déjà, le besoin d'une association pour la place financière suisse représentant les intérêts des banques dans les questions patronales se justifie. AP Banques remplace depuis le début de 2010 l'ancienne VZK/AGO qui, de 1920 à 2009, défendait les intérêts des institutions bancaires helvétiques. **Par Markus Geiger**



Photo: Keystone/T. Stampator/Chromorange

*La place financière suisse: plus de 100 banques sont déjà membres de l'AP Banques.*

Il y a une centaine d'années, le secteur bancaire ne se préoccupait guère de partenariats sociaux ou de conventions collectives de travail. Ce n'est guère surprenant si l'on songe que les banques ne sont pas au centre des revendications syndicales ni le théâtre de luttes ouvrières. En 1919, pourtant, une grève du personnel bancaire fut à l'origine de la création d'un contrat collectif du travail, lequel permet à ce secteur d'entretenir, depuis plus de 90 ans maintenant, un climat de dialogue et de respect mutuel entre employeurs et syndicats.

De 1920 à 2009, les intérêts patronaux des banques étaient représentés par une organisation patronale des banques en Suisse, en fait un groupement des associations bancaires de la place sous la direction de l'Association des instituts de crédits de Zurich (VZK). Dans la perspective d'un plus large soutien possible, l'Association suisse des banquiers, en collaboration avec la VZK, a décidé à la mi-2009 de modifier la représentation patronale des banques. Depuis début 2010, l'ensemble des thèmes traités par les employeurs de ce secteur relève de

l'AP Banques, l'Association patronale des banques en Suisse, avec siège à Bâle. M. Josef Meier (Credit Suisse) en est le président et le juriste Balz Stückelberger le directeur.

## **Pas de bouleversement, mais de nombreuses nouveautés**

«Des conditions de travail de premier ordre pour des employeurs compétitifs et des emplois attrayants». La nouvelle association démarre avec ce slogan. Pour Balz Stückelberger: «Nous voulons exprimer par là que les questions intéressant le patronat sont un élément important de l'essor de la place financière». Les domaines d'intérêt sont ceux d'une association économique classique: défense des intérêts sur divers plans, surveillance de la législation, pratique administrative, jurisprudence et participation aux consultations, entre autres. Sur le plan politique, l'AP Banques peut tirer parti de l'Association des banquiers et recourir à son solide lobby. Elle est, quant à elle, principalement active sur des plans techniques.

L'information, le conseil et la formation en matière de droit du travail forment l'essentiel des prestations destinées aux membres; des renseignements juridiques par téléphone sont également proposés avec le concours du Centre Patronal. Le partenariat social absorbe la moitié environ des tâches de l'AP Banques. Il s'agit surtout du dialogue avec l'Association suisse des employés de banque (ASEB) et la Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse). Les relations portent sur la Convention collective de travail et la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire (CPB). Les négociations salariales en sont exclues, car elles sont pratiquées à l'échelon de chaque entreprise. L'association intervient uniquement en cas d'échec à l'interne, dans un processus dit d'escalade. Les relations avec l'étranger sont importantes. L'AP Banques, en tant que membre du Banking Committee for European Social Affairs, entretient d'intenses contacts avec l'Association faïtière européenne des banques (European Banking Federation).



Photo: Dominik Pflüß

Balz Stückelberger, directeur de l'AP Banques

**Un précieux pool de savoir-faire**

Pour le comité de onze personnes, il s'est d'abord agi de créer une base solide: l'acquisition de membres. Avec 104 banques affiliées, c'est déjà la réussite. Celles-ci emploient 78 200 personnes, soit quelque 70 pour cent de la totalité des collaborateurs de la place bancaire helvétique; 68 000, soit 61 pour cent, sont soumis à la CPB. Ce fait légitime l'association à parler au nom des banques. La phase de mise en place est maintenant franchie et Balz Stückelberger conduit l'AP Banques vers une union du personnel. Les structures légères font leurs preuves dans les affaires quotidiennes. Deux facteurs y contribuent. Le premier est lié à la proximité avec l'Association des banquiers et au recours aux synergies. C'est surtout vrai pour lobbying sur la scène politique nationale. La formation initiale et continue relève de l'Association des banquiers, avec la collaboration partielle de l'AP Banques. Par exemple, le projet «apprendre tout au long de la vie» permet, grâce à des sondages généralisés, de réunir des renseignements sur les

besoins de formation, les habitudes et déficits d'apprentissage des employés de banque. Pour le second facteur, le chef du secrétariat fait référence à l'importance du travail de milice: «Les grandes banques disposent de spécialistes pour chaque thème, du personnel issu de la pratique qui offre des prestations gratuites à l'AP Banques, selon les besoins. Un précieux pool d'expertise est ainsi à disposition de l'association.»

**Travailler à l'interne**

Jusqu'ici, l'AP Banques ne s'est guère fait connaître du grand public. C'est qu'elle s'est surtout concentrée sur ses tâches internes. Balz Stückelberger: «Dans la phase de consolidation, il importe en premier lieu de conquérir de nouveaux membres et d'être reconnu par ses interlocuteurs. Dans une étape ultérieure, on envisagera un élargissement des tâches, par exemple dans le domaine des ressources humaines». Un bilan intermédiaire montre que, depuis sa création, l'AP Banques a mis en route des projets importants. L'association a pris le leadership du projet sur le temps de travail, une forme allégée de la saisie du temps de travail telle que prescrite par la loi, prenant en compte les aspects modernes de la vie et du travail. Le but est d'adapter aux réalités actuelles l'élément atypique et désuet de cette saisie dans une loi sur le travail, par ailleurs libérale. Huit banques participent à l'expérience, qui dure maintenant depuis deux ans et qui se terminera à fin 2011 avec un rapport final du Seco. A côté des banques et du Seco, les inspections du travail et les syndicats

sont également impliqués dans ce projet. «Il ne s'agit pour nous d'obtenir une réglementation particulière pour les banques», souligne Balz Stückelberger. «Nous voulons rassembler des expériences qui seront utiles à d'autres secteurs également».

**Souci de la flexibilité du droit du travail**

L'Association patronale des banques en Suisse juge généralement bonnes les conditions-cadres de la place financière en matière de droit du travail et de droit social. Le recours restrictif de la Confédération aux autorisations de contingents destinés aux ressortissants de pays tiers est jugé insatisfaisant, mais pas dramatique. Des réclamations formulées conjointement avec la branche des TIC, déterminante dans ce secteur, ont bien abouti à un certain assouplissement. L'AP Banques constate néanmoins qu'il reste difficile de couvrir les besoins urgents en spécialistes.

Il faut surtout veiller au maintien d'un droit du travail libéral et de la flexibilité du marché du travail. En aucun cas, le coût du travail ne devrait être alourdi par l'exigence de 6 semaines de vacances ou par une protection accrue contre les licenciements. Pour Balz Stückelberger, «nous ne devons pas mettre en jeu à la légère un système qui fonctionne bien, mais nous en tenir à une stratégie de défense. Si l'on réussit à préserver les conditions-cadres, l'objectif est déjà largement atteint». ■

**AP Banques**

Association patronale des banques en Suisse

**Membres:** 104

**Collaborateurs:** 78 200

**Président:** Josef Meier (Credit Suisse)

**Direction:** Balz Stückelberger

**Contact:**

AP Banques, Dufourstrasse 49,

Case postale 4182, 4002 Bâle

Tél. +41 (0)61 295 92 95

info@agv-banken.ch, www.agv-banken.ch